



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-05-2025 /

Dossier complet le : 23-05-2025 /

N° d'enregistrement : 003335/KK P

1 Intitulé du projet

DOMPIERRE SUR YON - Forage d'eau de 150 m de profondeur/sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ORYON

Raison sociale

ORYON

N° SIRET

54705014600034

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LONGEPE

Prénom(s)

Mickael

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise ORYON souhaite réaliser un forage pour son exploitant "Fabrik'a legumes" pour pratiquer des cultures en plein champ et sous serre, pour l'installation d'une ferme biologique avec un arrosage économe en eau type gouttes à gouttes. La mise en place d'un paillage organique sera également réalisée. Il s'agira de maraichage biologique de céréales sur 0,8 ha en plein champ et maximum 1116 m² sous serre.

Le forage prévoit d'exploiter la nappe (185AA01), selon le référentiel LISA (SIGES Bretagne), représentée par le "Socle métamorphique dans le bassin versant du Grand lay puis du Lay de sa source à la mer (dont la Smagne et l'Yon) (bassin versant en amont du contact Socle métamorphique -sédimentaire)".

Le projet se situe à plus 35 m de tout bâtiment agricole et de toutes sources de pollutions.

Le forage fera 150 m de profondeur et sera équipé en tubage plein et crépine sur toute sa

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise ORYON pour son exploitant "fabrick a legumes" a pour projet la création d'un forage pour l'approvisionnement en eau d'une installation d'une ferme maraîchère biologique pour du maraichage en plein champ et sous serre par micro-aspiration de type gouttes à gouttes.

Un premier test a été réalisé en 2023 jusqu'à 105 m de profondeur. (Décision 2022-5869)
L'ouvrage a été rebouché dans les règles de l'art. Notre demande concerne un ouvrage plus profond avec cette fois-ci une implantation de sourcier.

Notre projet concerne également une protection plus importante vis-à-vis du phénomène de drainage avec une cimentation de l'ouvrage sur 30 m et un essai de pompage de 72h associé à des piezomètres et suivi du débit du cours d'eau par déversoir.

Il prévoit d'exploiter la nappe granitique de socle présente sur la zone à un débit de 2 m³/h pour un prélèvement annuel de l'ordre de 2000 m³/an

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un forage d'eau d'environ 150 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration).

Le forage sera équipé de tubages pleins/crepines pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.

- 1 - réalisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance jusqu'à 150 mètres ou plus de profondeur
- 2 - si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins/crepines en diamètre 140 mm. cf coupe fournie
- Mise en place de la tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadenasse)
- Debit (Qmax) obtenu après le développement de l'ouvrage
- 4- Application du protocole forage DDTM44 - essai de pompage sur 72h
- 3 - Equipement de l'installation de pompage

Le forage sera réalisé par la société de forage (suite à un appel d'offre) qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation ce forage prévoit d'exploiter la nappe (185AA01), selon le référentiel LISA et de prélever 2000 m³/an avec un débit maximum de 2 m³/h.

Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 35 m de toute habitation. Le projet de forage est profond de 100 m et est équipé en tubages PVC pleins/crepines.

Le forage fonctionnera grâce à l'électricité. Il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront être constatées en phase travaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

code minier > 10 m Forage soumis à la rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur Volume annuel 2000 m3 debit horaire 2 m3/h 5h/jour - 10 m3/jour periode 200 jours par an (mars a novembre)	(150, m) (2000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	a 319 m : ZNIEFF de type 2 Identifiant : 520005759 Nom : ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE-SUR-YON
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	dans une zone humide probabilité forêt à 94 m du cours d'eau BCAE + 226 m d'un plan d'eau Mise en place de 3 piezomètres courts pour surveillance d'une éventuelle drainance le long des zones humides et du cours d'eau + un piezo long (protocole 44) à 20 m du forage + 2 deversoirs amont
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI YON
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Janvier 2024 ?
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	a 32,91 km : Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR5200655 Nom : Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de fracturation dans le granite et de prélever 2000 m3/an avec un débit maximum de 2 m3/h. Un Essai de pompage avec suivi des niveaux d'eau dans l'aquifère capte et la zone humide permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement local de la nappe trop important. La
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'absence de relation hydraulique directe entre le réseau de fracturation et la nappe superficielle (effet de drainance) sera surveillée pendant les essais de pompage par des piezomètres courts. Masse d'eau : FRGC30 - Bassin versant de socle du marais poitevin Capacité d'alimentation de la nappe de l'ordre : pluie
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Alea gonflement des argiles : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Cimentation sous pression sur 30 m : Protection renforcée vis à vis des eaux de surface et créer la déconnexion entre l'aquifère profonde et la nappe superficielle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seulement l'amene/repli du materiel de forage est concerne par cette rubrique. La foreuse sera amenee sur site et ramene apres forage. IMPACT TEMPORAIRE (1 a 2 jours)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le processus de forage engendre forcement du bruit. L'operation de forage durera entre 4h et 8h. IMPACT TEMPORAIRE
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un perimetre de quelques metres autour du forage pendant les travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La foreuse est motorisee, des emissions de gaz d'echappement sont a prevoir. IMPACT TEMPORAIRE (1 a 2 jours)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'eau de l'aquifere recherche peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Boues non polluees epandues au sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Boue (eau + roches broyées) seulement la phase travaux. Les eaux sont decantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées et decantées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation du forage se situe à 33 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

Les essais de pompage définiront le débit de pompage et ainsi limite le rayon d'incidence sur la nappe d'eau souterraine. À ce stade, la simulation hydrodynamique (Méthode JACOB - Puits unique) indique une aire d'influence journalière à 64 m avec un pompage à 2 m³/h pendant 5 heures.

Le forage d'eau le plus proche est situé à 216 m d'après la BSS. Aucun effet de cumul de prélèvement n'est à prévoir car cet ouvrage ne semble plus exploité. Dans le cas où les essais

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

QUALITATIF

- margelle betonnee de 3 m²
- couvercle beton cadenas
- La tete de forage s'elevera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel
- cimentation sur 30 m de profondeur par injection sous pression par le bas
- Zone non epandable a plus de 50 m

QUANTITATIF

Dans le cas ou un impact sur les niveaux d'eau dans la zone humide est observe, le debit de pompage sera reduit ou le forage sera rebouche.

Mise en place surveillance comptage pour suivi en cas de fuite.

Carnet de surveillance des debits preleves

Absence de prelevement d'eau sur le reseau AEP ("sous pression") pour distribuer l'eau potable a la population

ECONOMIES D'EAU (reduire)

La recuperation d'eau de pluie des serres (1116 m²) n'est pas possible a ce stade de l'etude.

Mise en place systeme gouttes a gouttes et micro-aspersion.

Mise en place paillage organique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet.

L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :

- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrôle pendant les essais de pompage).

Pas nécessité d'une évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LONGEPE

Prénom Mickael

Qualité du signataire Che de projet

À DOMPIERRE SUR YON

Fait le 23-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)